



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
**Secrétariat d'Etat aux migrations SEM**  
Domaine de direction Planification et ressources

En collaboration avec

**McKinsey & Company**

# Evaluation de la phase de test

Calcul de la rentabilité économique  
de la restructuration du domaine de l'asile

*Romain Jeannotat, sous-directeur du SEM*

**Conférence de presse du 14 mars 2016**



# Calcul de rentabilité économique pour la Confédération<sup>1</sup>

- **Coûts** d'une accélération des procédures dans toute la Suisse :
  - Investissements à consacrer à l'acquisition ou à la construction de **nouveaux centres fédéraux** : CHF 548 millions
  - **Personnel du SEM** supplémentaire : CHF 18 millions/an
  - **Protection juridique** et **personnel externe** suppl. : CHF 36 millions/an
  - **Frais d'exploitation** supplémentaires des centres fédéraux : CHF 69 millions/an
- **Economies** dues à l'accélération des procédures d'asile dans toute la Suisse :
  - Diminution des **indemnités forfaitaires** aux cantons : CHF 233 millions/an
    - Les cantons se voient attribuer moins de requérants d'asile.
    - L'intégration professionnelle des personnes autorisées à rester en Suisse est plus rapide
- **Amortissement des investissements** consacrés aux nouveaux centres **en 8,5 ans**
  - Ce résultat est nettement plus avantageux que les durées ( $\geq 20$  ans) généralement établies par le marché pour ce genre d'investissements
- Par rapport au système actuel, on peut escompter **des économies nettes annuelles s'élevant à 110 millions de francs**

<sup>1</sup> Modèle de calcul basé sur les accélérations de procédure mesurées pendant la phase de test et fondé sur le dépôt de 24 000 demandes d'asile par an ; établi pour un régime stationnaire



# Accélération des procédures d'asile

- La phase de test a débouché sur une nette **accélération des procédures** :
  - Durant la phase d'évaluation, le centre pilote a clos les procédures d'asile par une décision entrée en force (en moyenne pondérée, tout cas confondus) 76,7 jours plus tôt que dans le système standard.
  - Ce résultat correspond, en moyenne, à une **accélération de près de 39 %**
- Principaux **motifs** de l'accélération :
  - Tous les acteurs-clés sont réunis « **sous un même toit** ».
  - Les procédures d'asile sont **cadencées** et les délais procéduraux ont été réduits.
  - La majorité des procédures (env. 60 %) a été menée dans des **centres fédéraux**.
    - Moins de cas sont attribués aux cantons, d'où un gain de temps.
    - Les capacités des centres fédéraux sont plus importantes, favorisant une plus grande rapidité dans le déroulement des procédures.
  - **Taux de recours inférieur** grâce à une meilleure protection juridique, d'où un gain de temps
    - Le taux de recours s'élève à 17,1 % en phase de test, contre 25,4 % dans le système standard.
    - Motifs : se référer au mandat 4



# Rentabilité économique des procédures accélérées

- **L'évaluation confirme**, dans l'ensemble, la **rentabilité économique de la restructuration du domaine de l'asile**.
- De nombreuses **analyses de sensibilité** montrent que :
  - si une durée d'amortissement est certes susceptible de s'allonger quand des paramètres importants évoluent (notamment une hausse significative et durable du taux de maintien du droit de rester en Suisse), la **rentabilité économique** la restructuration est **assurée pour tous les scénarios envisagés**.
- La rentabilité économique de la restructuration a été calculée uniquement **pour la Confédération**, sans tenir compte des économies réalisables par les cantons .
  - Selon le calcul réalisé concernant la rentabilité économique pour les cantons<sup>1</sup>, ces derniers réaliseraient 91,88 millions de francs d'économies nettes par an.
- De plus, il y a tout lieu de s'attendre à ce que l'accélération des procédures ait une incidence positive sur la **rapidité d'intégration professionnelle des personnes autorisées à rester en Suisse**, ce qui entraînera une réduction des charges pour les systèmes d'assurance sociale<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Rapport « *Planification générale de la restructuration du domaine de l'asile* » du groupe de travail Restructuration du 18 février 2014, <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/aktuell/news/2014/2014-03-28/ber-agna-f.pdf>

<sup>2</sup> Cet effet été confirmé par des recherches scientifiques menées par le Migration Policy Lab de l'Université de Zurich. Cette étude devrait être publiée dans le courant de l'année 2016 sous le titre : « *When Lives Are Put on Hold: Lengthy Asylum Processes Increase Unemployment Among Refugees* ».



# Départ et recours à l'aide d'urgence

- Les requérants dont les chances de rester en Suisse sont nulles **quittent plus rapidement la procédure en phase de test** (de manière contrôlée ou non) que dans le système standard.
  - **60,9 %** des participants à la phase de test dont la procédure a été close ont quitté la Suisse depuis le centre pilote **sans qu'une attribution aux cantons** ne se soit révélée nécessaire.
  - **Les départs non contrôlés** sont plus fréquents en phase de test (32,4 %) qu'avec le système standard (9,9 %), ce qui peut s'expliquer par la précocité du conseil en vue du retour et de l'évaluation des chances réalisés par le représentant légal au centre pilote.
- L'information précoce sur **l'offre d'aide au retour** ainsi que le **système dégressif** appliqué dans **l'aide au retour** entraînent une hausse du recours à cette offre :
  - En phase de test, 6 % des requérants d'asile quittent la Suisse après avoir obtenu l'aide au retour (contre 2% avec le système standard).
  - Un retour volontaire précoce permet en règle générale à la Suisse de réaliser des **économies considérables**.
- Les requérants déboutés en phase de test ont **plus rarement et moins longtemps** perçu l'aide d'urgence (taux de perception : 5% ; durée : 35 jours) que dans le système standard (taux de perception : 52% ; durée : 94 jours).



# Conclusion

- Par rapport au système standard, la phase de test a entraîné une **accélération significative de la procédure** (de 39 % environ jusqu'à l'entrée en force de la décision).
- L'évaluation **confirme la rentabilité économique** de la restructuration du domaine de l'asile pour la Confédération.
- **Départs et exécution des renvois** : les requérants dont les chances de rester en Suisse sont nulles quittent plus rapidement la procédure en phase de test (de manière contrôlée ou non) que dans le système standard.
- Les requérants déboutés en phase de test perçoivent **plus rarement et moins longtemps** l'aide d'urgence que dans le système standard.



Sous l'angle de la gestion économique, le modèle de la phase de test se prête à une mise en œuvre dans l'ensemble de la Suisse.

 **BACK-UP**



# Problématique, méthodologie et démarche

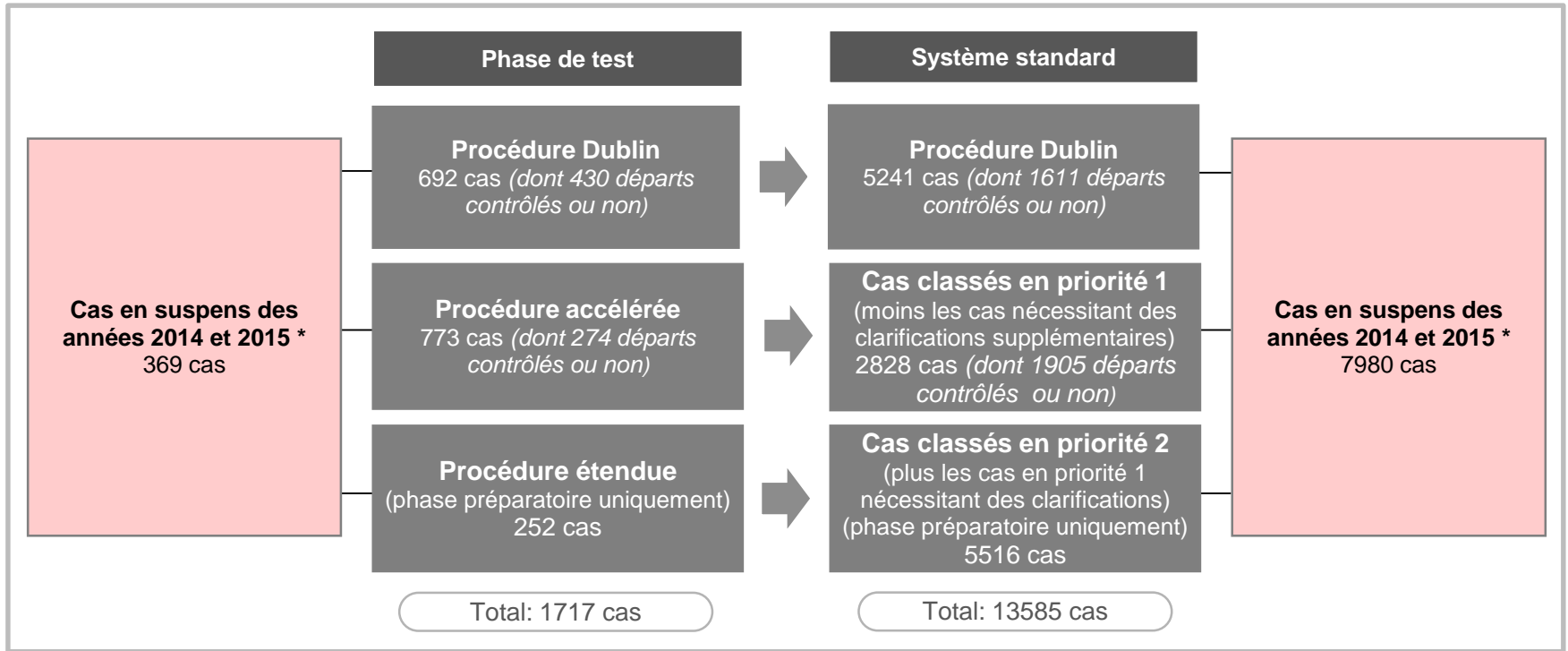
- **Problématique essentielle :**
  - Résultats quantitatifs de la phase de test et accélération des procédures
  - Rentabilité économique de la restructuration du domaine de l'asile du point de vue de la Confédération
- **Méthodologie :**
  - Analyse quantitative : comparaison des chiffres enregistrés dans le système standard et en phase de test
  - Modèle de calcul appliqué en matière de gestion des processus :
    - Comparaison entre, d'une part, les économies réalisées grâce aux accélérations de la procédure et, d'autre part, les investissements consentis pour créer des places d'hébergement supplémentaires ainsi que les surcoûts d'exploitation
    - Analyse de sensibilité concernant l'évaluation des chances et des risques
- **Période d'évaluation :** de janvier 2014 à août 2015





# Base de calcul de la rentabilité économique

Période de relevé : du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 août 2015



Cas particuliers non représentatifs, difficilement comparables (procédures classées, reprises de procédures, etc.)

Demandes multiples

Procédures ouvertes avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014

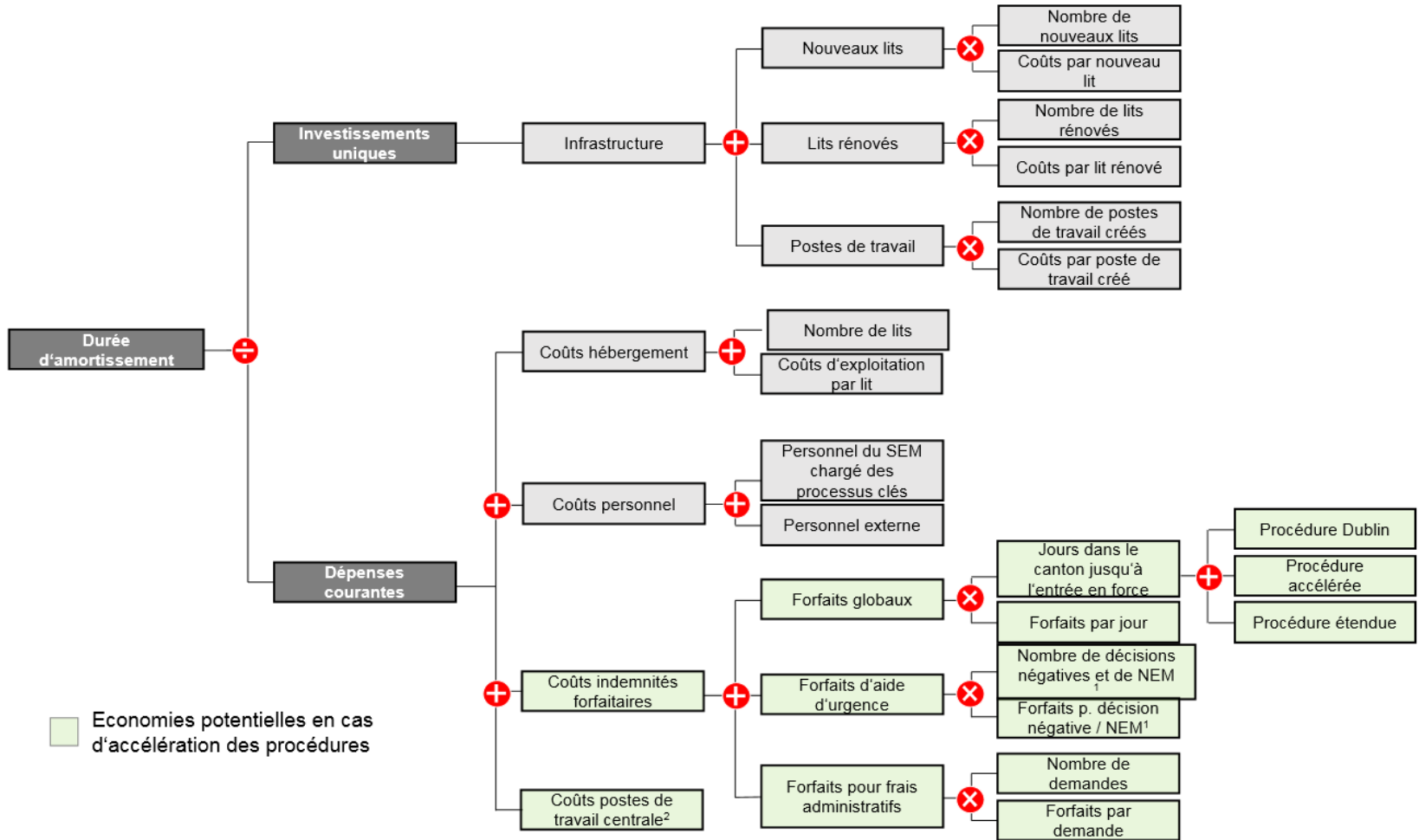
■ Base de calcul

■ Non pris en considération (pour garantir la comparabilité entre le système standard et la phase de test) (l'exclusion de ces cas concerne uniquement la mesure de la durée des procédures et non la planification des capacités d'hébergement)

\* Les cas en suspens ont été évalués en se fondant sur la base de calcul utilisée pour l'analyse de rentabilité. Pour les procédures étendues, seuls les cas en suspens jusqu'à l'audition sont pris en considération.



# Facteurs de coûts et sources d'économies



1 NEM = décision de non entrée en matière

2 Dans le cadre de la restructuration, les bureaux de la centrale du SEM, situés à Berne-Wabern, seront transférés dans les nouveaux centres régionaux de la Confédération. Les locaux inutilisés de la centrale du SEM n'auront plus besoin d'être loués.



# Accélération des procédures d'asile

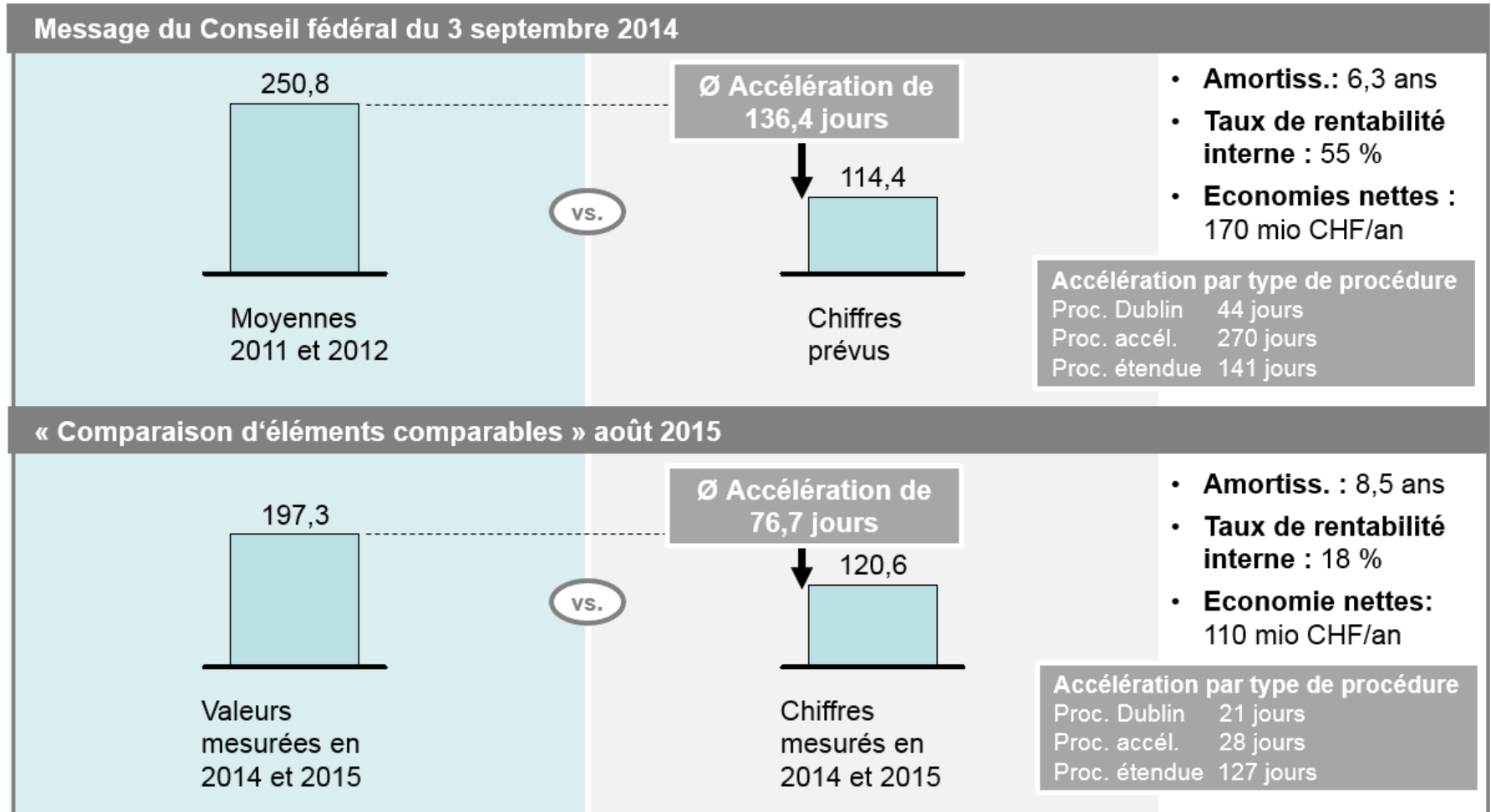
Catégories de cas	Phase de test	Système standard	Effet d'accélération
<b>Procédure Dublin</b> <i>(jusqu'à l'entrée en force de la décision)</i>	58,9 jours	79,9 jours	21,0 jours, soit 26 %
<b>Procédure accélérée</b> <i>(jusqu'à l'entrée en force de la décision)</i>	58,7 jours	87,1 jours	28,4 jours, soit 33 %
<b>Procédure étendue</b> <i>(phase préparatoire, jusqu'à l'audition comprise)</i>	46,2 jours	173,5 jours	127,3 jours, soit 73 %



# Comparaison avec le message du Conseil fédéral du 3 septembre 2014

Durée moyenne des procédures dans le SS et en PT (en jours)

■ Système standard (SS) ■ Phase de test (PT)

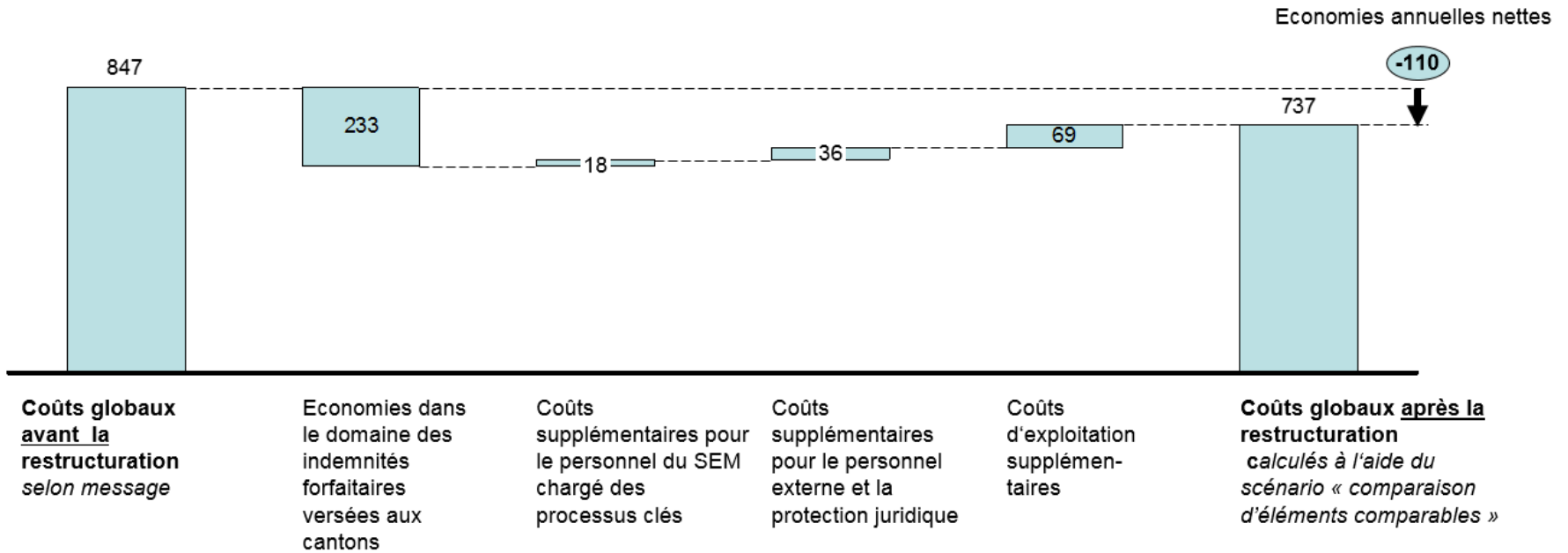


Sont indiquées ici les moyennes pondérées de la durée des différents types de procédures (jusqu'à l'entrée en force de la décision)



# Rentabilité économique des procédures accélérées (1/2)

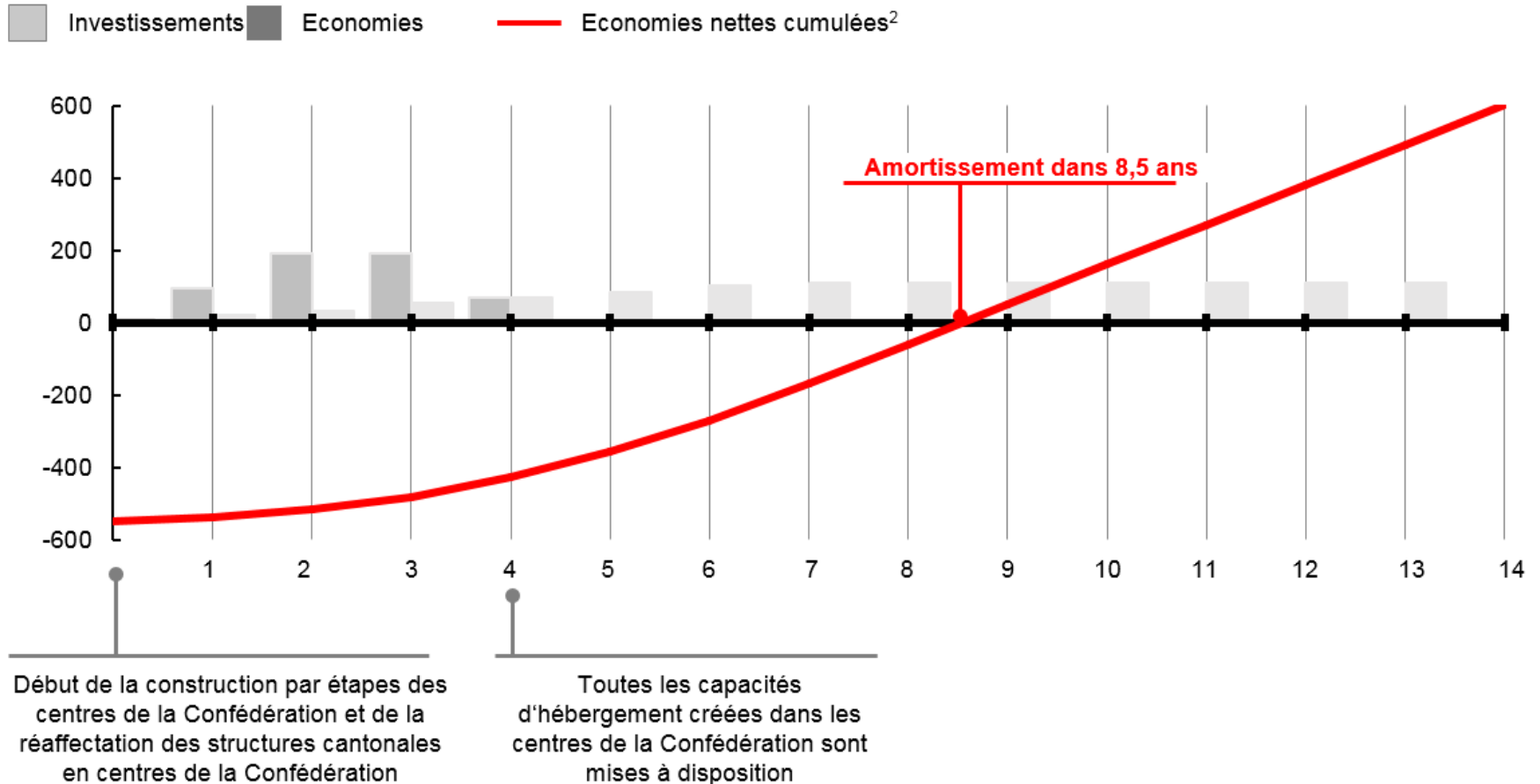
Coûts globaux annuels dans un état stationnaire pour 24 000 demandes d'asile (en mio CHF)





# Rentabilité économique des procédures accélérées (2/2)


Coûts et économies annuels pour 24 000 demandes (en mio CHF)<sup>1</sup>




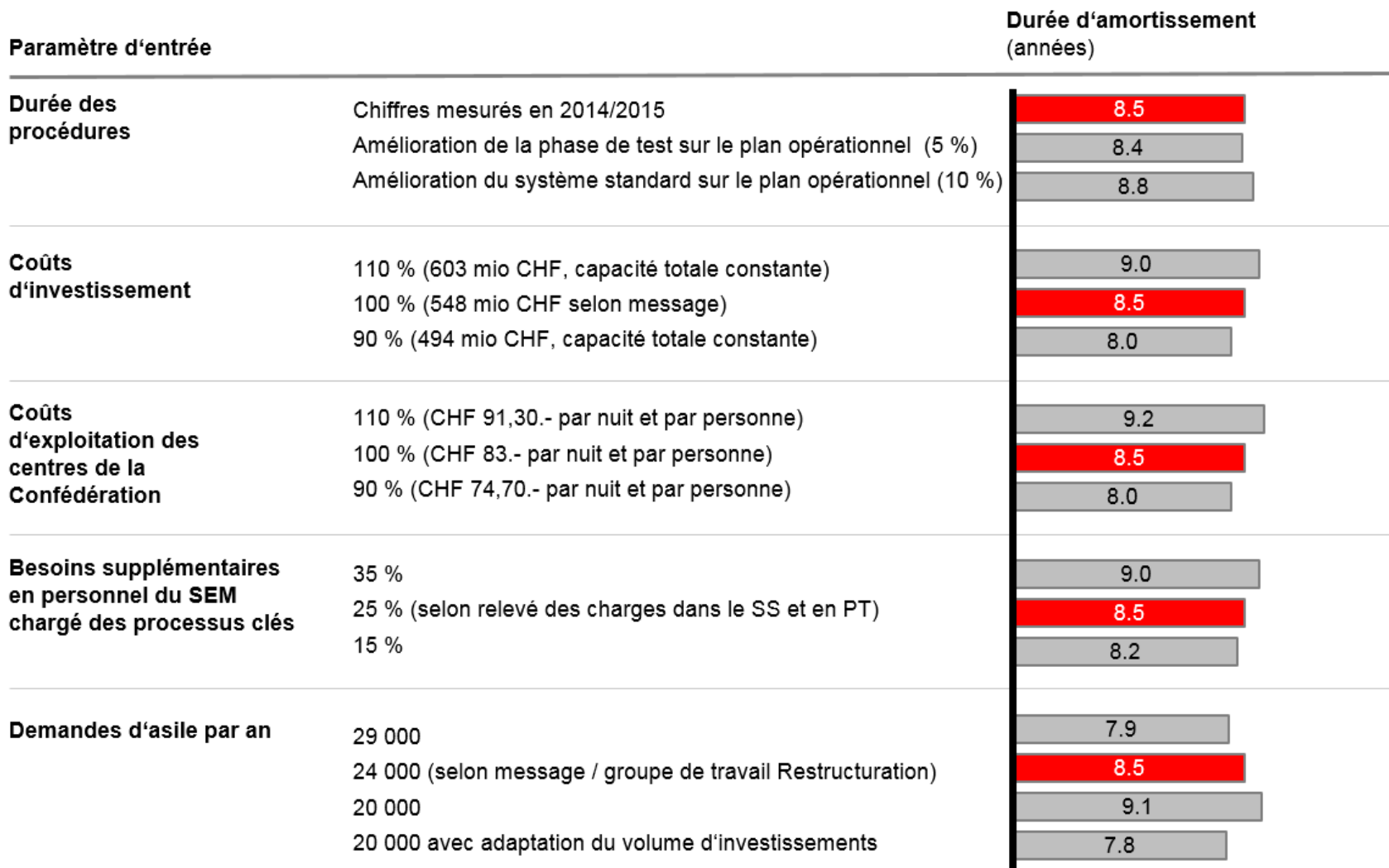
1 Le calcul des coûts et des économies porte sur une période de 20 ans ; les nouvelles capacités seront disponibles progressivement un an après.

2 Différence entre les économies annuelles cumulées et les coûts d'investissement globaux.


# Analyses de sensibilité (1/2)


 Calcul de rentabilité « comparaison d'éléments comparables »

 Analyse de sensibilité



# Analyses de sensibilité (2/2)

 Calcul de rentabilité « comparaison d'éléments comparables »

 Analyse de sensibilité

